

Les personnes atteintes de *troubles de la santé mentale, intellectuels ou du développement* méritent l'égalité des chances en matière de logement

La discrimination en matière de logement contre des personnes atteintes de troubles de la santé mentale, intellectuels ou du développement est illégale.

Si vous pensez avoir fait l'objet d'une discrimination en matière de logement, contactez le **HUD** pour porter plainte.



Visitez le site www.hud.gov/fairhousing ou appelez la National Discrimination Hotline au **1-800-669-9777** ou **1-800-877-8339** (Relais Féd.)